



Bouches du Rhone

CTPL du 11 MAI 2010 :

RESTRUCTURATIONS DE LA GESTION PUBLIQUE, CHEVAL DE TROIE DE LA RGPP

Un CTPL s'est tenu le 11 mai 2010 sous la présidence du TPG des Bouches-du-Rhône.

L'ordre du jour portait principalement sur les créations au 1^{er} janvier 2011 de nouvelles structures : le Centre de Gestion des Retraites, celui du Centre des Services Partagés avec les services dépenses de l'Etat devant disparaître pour des services facturiers. Dès l'ouverture de la séance, l'**Union SNUI-SUD Trésor Solidaires** a déposé la déclaration liminaire ci-dessous.

Notre Déclaration liminaire

Ce CTPD convoqué ce jour est consacré à l'examen de la création du centre de gestion des retraites ainsi que celles du centre des services partagés et du service des dépenses facturiers au 1^{er} janvier 2011.

A travers ces deux restructurations, sont profondément remises en cause les deux grandes missions relevant de la gestion publique, résultats d'une volonté politique évidente du désengagement de l'Etat. A travers celles ci, la même logique arbitraire prévaut : celle des suppressions d'emplois auxquelles la filière gestion publique pourvoit largement, ce qui ne peut que renforcer nos inquiétudes sur le devenir de ses missions.

Ainsi, d'ici fin 2011, disparition de treize Centres Régionaux des Pensions, 200 agents sur le carreau et l'est de la France purement et simplement rayé de la carte. Dans notre département, le Centre Régional des Pensions est transformé en **Centre de Gestion des Retraites** auquel seront rattachés les deux Centres des Pensions de Grenoble et d'Ajaccio qui disparaissent. Cela, à l'évidence, éloigne le service public de l'usager : faire dépendre pour Ajaccio et Grenoble un pensionné d'un centre de pension situé à Marseille, c'est délibérément, au nom des économies budgétaires, ne pas tenir compte des populations concernées, des besoins en matière d'appels ou de rendez vous physiques ; c'est ignorer la nécessaire relation humaine dans la mise en paiement de la pension, dans le suivi du dossier de ces pensionnés, dans l'activité de l'accueil tournée plus particulièrement vers le traitement de situations délicates, notamment celle des interlocuteurs fragilisés au décès du titulaire de la pension. Comment la future DRFIP située à Marseille pourra-t-elle y remédier et se substituer à l'accueil aujourd'hui effectué par les deux Centres qui disparaissent ? Quelle qualité du service ? Quelles missions pourront être maintenues demain ? Les documents remis à ce CTPD restent d'un flou artistique quant à l'augmentation des charges et la quantification des emplois rendus nécessaires par cette concentration gigantesque opérée sur la DRFIP de Marseille qui va devoir regrouper la gestion de 341 301 comptes, chiffre qui ne peut qu'augmenter sur les prochaines années avec le baby boom. Comment gérer un nombre aussi démesuré de pensionnés ? Quels moyens ? Quels effectifs précis pour chacune des tâches ? Quels locaux et quelle capacité d'accueil du public ? Sans omettre la question du devenir des agents grenoblois, ajacciens et plus généralement des 200 agents dont les Centres Régionaux des pensions sont destinés à fermer ? Enfin, avec la création du service des retraites de l'Etat, avec aujourd'hui la suppression des 13 centres Régionaux des Pensions et les suppressions d'emplois actées dans ce cadre, avec le nouveau volet de la réforme des retraites en cours, tout est en marche, dans le cadre de la remise en cause du statut, pour une création d'une caisse des retraites des agents de l'Etat balayant le système de pension actuel pour les fonctionnaires. Quitte à ce que cette caisse soit gérée peu à peu par des assureurs privés.

Ce CTPD comporte également à l'ordre du jour l'examen de la **création du centre des services partagés et l'organisation du service dépense en mode facturier**. Chorus, véritable usine à gaz, à l'architecture compliquée et au langage parfois ésotérique, remet en cause la structure actuelle des services de dépense de l'Etat, entraînant de véritables bouleversements de l'organisation des services utilisateurs- aussi bien ordonnateurs que comptables.

Ainsi, dans notre département, deux nouveaux services vont voir le jour au 1^{er} janvier 2011 : le centre des services partagés qui a pour but, pour l'engagement des dépenses, de réunir les ministères et les agents de la DGFIP d'une part et, d'autre part les services de dépense facturiers devant assurer - fait nouveau- la liquidation de la dépense réservée précédemment aux ordonnateurs ainsi que la partie comptable du paiement des factures. Pour l'UNION SNUI SUD TRESOR, cette réforme nationale déclinée localement est porteuse de grands dangers :

- elle entraîne une dilution des missions entre ordonnateurs et comptables, faisant sauter le verrou de la séparation ordonnateur/comptable qui ne subsistera que de façon théorique dans la logique du principe du contrôle hiérarchisé de la dépense et du développement des partenariats avec les ordonnateurs
- elle banalise les paiements sans contrôles préalables
- elle développe davantage encore les contrôles à posteriori, sources de dérives et de dérapages
- enfin, en concentrant les tâches et en les industrialisant, elle déqualifie cette mission. Au risque, au final, de faire évoluer la fonction de comptable vers un simple rôle de caissier.

Concentration, industrialisation et déshumanisation sont les caractéristiques de telles structures.

Les documents remis à ce CTPD sont vides de contenu quant à la mise en œuvre locale de ces nouvelles structures. Ainsi, quels services ordonnateurs vont être concernés au 01/01/2011 tant pour le CPS que pour le service facturier ? A moins que l'ensemble des ministères aient tous déployé Chorus fin 2010. Quel est l'avenir des agents des services de la dépense et de celui du budget et logistique ? Quelle garantie de résidence pour les agents qui ne veulent pas rejoindre le CPS ou le SFACT ? Quel va être le type de fonctionnement avec des agents détachés et des agents DGFIP, de statuts différents ? Quelle localisation des services ?

Sous couvert de modernisation de la chaîne financière et comptable, on supprime des missions et on crée de nouvelles unités de travail où vont se retrouver des agents de statuts différents, dont ceux de la DGFIP . Réforme de tous les dangers quant aux missions, quant au statut et dont Chorus se révèle être un véritable cheval de Troie de la RGPP.

Encore une fois, c'est à marche forcée, voire aveugle, que la Direction met en place des nouvelles structures colossales qui ont pour finalité les suppressions d'emplois et fragilisent nos missions de service public.

• RESTRUCTURATIONS DU SERVICE DES PENSIONS

Le TPG a vanté les mérites des 2 futurs **centres d'appel** uniques (Rennes et Bordeaux) : réponse immédiate, pensionnés mieux accueillis et plus rapidement servis. **L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a souligné l'importance de l'accueil de proximité et du suivi des dossiers par des agents et ceci, d'autant plus s'agissant de population âgée et modeste. Et ce n'est certainement pas un centre d'appel à distance qui pourra remplir cette fonction !**

Un débat a porté sur les 2 critères (que notre syndicat a déjà critiqués nationalement) pour éliminer les centres de pensions : taille et attractivité du département. **De fait, l'administration rend responsable de la disparition de leur centre de pension les départements pour lesquels les tableaux de mutation ne sont pas engorgés ! C'est oublier les suppressions d'emplois qui entravent aux possibilités de mutation et de plus, drôle de logique qui consiste à opposer besoins sociaux et demandes personnelles de mutation !**

Question emplois : l'administration prend pour base 9500 dossiers par agents avec 21 emplois budgétaires. Le CRP de Marseille souffrant de 3 emplois en moins (18 au lieu de 21), les 3 emplois devant être transférés d'Ajaccio ne viennent que combler cette vacance, ce qui revient à la création de **ZERO emploi budgétaire** pour gérer 27 589 comptes ajacciens en plus !

D'autant que, comme l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires l'a fait observer, il faut ajouter à la mission de gestion (mise en paiement, suivi, nouvelle adresse, changement de comptes bancaires, révision des pensions etc..), les autres tâches omises dans le calcul des emplois : comptabilité, contrôles, ordres de reversement, oppositions et guichet.

De plus, ainsi que nous l'avons déclaré dans la liminaire, aucun élément sur l'évolution du nombre de pensions qui devraient croître avec le papy boom n'a été pris en compte.

Enfin, courriel, téléphone et adresse postale seront uniques pour l'ensemble du territoire national. Cette centralisation suppose un dispatching en aval vers les différents centres de gestion des retraites et une charge de travail non prises en compte dans le calcul des emplois. La formation professionnelle sera organisée à l'automne 2010 et se déroulera durant environ une semaine.

Le déménagement vers les nouveaux locaux se fera au moment du transfert des dossiers de Grenoble vers un lieu indéterminé à ce jour.

VOTES : Union SNUI-SUD Trésor Solidaires et CGT : CONTRE

FO : ABSTENTION

ADMINISTRATION : POUR

• LA CREATION DU CENTRE DES SERVICES PARTAGES ET LA DEPENSE EN MODE FACTURIER

Deux services vont être créés au 1 janvier 2011 :

- **le centre des services partagés (CSP)** chargé de l'engagement des dépenses et réunissant ministères et agents DGFIP
- **le service de dépense facturier (SFACT)** qui va recevoir directement la facture, rapprocher cette dernière du bon de commande(déclaration engagement et service fait émanant du CSP) liquider et valider le paiement

Le CSP sera rattaché au pôle transverse et le SFACT sera rattaché au pôle gestion publique.

Trois chefs de projet seront désignés : un pour les services gestionnaires, un pour le CSP et un pour le SFACT.

Le SFACT et le CSP seront chacun divisés en 3 pôles(dépenses de personnel et subventions, dépenses immobilières et d'entretien et dépenses de fonctionnement). Chaque pôle sera sous la responsabilité d'un B+

Dés l'automne, le CSP et le SFACT seront installés sur les deux étages du Centre de Formation Professionnelle, rue Liandier.

Il est à noter que les trois centres de formation actuels, l'interrégional DSF, la formation professionnelle DSF départementale et le CFP de la rue Liandier seront réunis dans des locaux de la Joliette.

En emplois :

- 27 emplois pour le CSP qui se décomposent en : 14 emplois DGFIP et 13 emplois des ministères (hors DGFIP)
- 32 emplois pour le SFACT qui se décomposent en : 8 emplois hors DGFIP et 24 emplois DGFIP **dont** 7 emplois qui viennent de l'actuelle TG de région de Marseille et 17 emplois des autres TG de la région PACA

Les emplois seront proposés en priorité aux agents des services dépense et budget et logistique qui rejoindront ces services sur la base du volontariat. Les affectations se feront dans le cadre des mouvements habituels de mutation (CAP locale de mutation pour le mouvement au 1^{er} septembre).

Pour les agents des autres ministères, chaque ministère organisera son propre recrutement et ainsi ils intégreront la DGFIP par détachement.

Le TPG a caractérisé Chorus comme l'outil de modernisation permettant la mise en application de la LOLF qui a pour objectif l'amélioration de la gestion des finances publiques. Un débat a tourné autour du logiciel CHORUS, de son coût faramineux (estimé par les parlementaires à 1 milliard 110 millions d'euros) financé par les suppressions d'emplois qu'il génère.

A l'évidence, ainsi que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires l'a souligné, la description de ces nouvelles structures, de leurs tâches, la fluidité des emplois d'une structure à l'autre, attestent d'une confusion entre ordonnateur et comptable sans omettre l'industrialisation de la chaîne de paiement au détriment du rôle de comptable et par là même du rôle de payeur. Et ce n'est pas le fait que soient délivrées des habilitations qui peuvent rassurer sur les éventuelles dérives de ce système..

Comme souligné dans la déclaration liminaire, sous couvert de modernisation de la chaîne financière et comptable, on supprime des missions et des emplois et on crée de nouvelles unités de travail. Réforme de tous les dangers quant aux missions, quant au statut et dont Chorus se révèle être un véritable cheval de Troie de la RGPP.

VOTES : Union SNUI-SUD Trésor Solidaires et CGT : CONTRE

FO : ABSTENTION

ADMINISTRATION : POUR

Vos représentantes de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires 13 en CTPL :

Agnès BONO (TG -Tel 04 91 17 92 08)

Doursaf AABIZANE (TG -ERR)